

Eric CIOTTI
Député
Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes

Paris, le **12 JUIN 2013**

Monsieur le Président de la République,

L'affaire dite du « mur des cons » du syndicat de la magistrature a suscité une vive condamnation en raison du discrédit général lancé sur l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Alors qu'aucune sanction n'a été formulée contre les magistrats auteurs de ce « mur des cons », le seul à devoir rendre des comptes aujourd'hui est le journaliste de France 3, Clément Weill-Raynal, qui a filmé ce mur dans les locaux du syndicat de la magistrature.

Clément Weill-Raynal écope d'*«une semaine de mise à pied disciplinaire avec privation de la totalité du salaire»* à partir d'aujourd'hui 12 juin, sur décision de la direction de la chaîne publique France 3. Il a été averti que si *« un tel comportement devait se renouveler à l'avenir, nous [la direction de France 3] pourrions être amenés à remettre en cause votre maintien dans la société »*.

Cette décision, particulièrement rare, est choquante et foncièrement injuste. Je m'étonne que la direction de France 3 ait pris cette sanction alors qu'aucun des représentants syndicaux présents au conseil de discipline le 3 juin dernier ne s'est prononcé pour la mise à pied. Pourquoi les seuls administrateurs de France-Télévision ont-ils voté pour cette sanction ? Ce choix est-il guidé par l'orientation politique des victimes ? Est-ce l'inauguration d'un délit d'opinion ?

Dans ces conditions, en tant qu'autorité de nomination des dirigeants des chaînes publiques, et au nom de la liberté de la presse, je vous demande d'exiger de la direction de France 3 de ne pas mettre en œuvre cette sanction. La République se doit d'adresser un geste envers ce journaliste.

En espérant que vous répondrez favorablement à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de ma très haute considération.



Eric CIOTTI

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Élysée
75007 Paris